

Présentation de l'analyse Situation financière des communes et des EPCI

Comparaison des mandatures 2008-2012 & 2014-2018

Cette analyse financière du bloc communal compare le mandat actuel au mandat précédent. L'année 2019 n'étant pas achevée, il s'agit donc de comparer les cinq premières années de ce mandat aux cinq premières années du mandat précédent.

Réalisée sur la base des données issues de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), de l'INSEE, de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), du Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (Editions 2008 à 2019), l'analyse est le fruit d'une collaboration entre l'AMF et la Banque des territoires. Les données sont extraites des budgets principaux des communes et des intercommunalités. Elles sont présentées en opérations réelles, après retraitement des opérations d'ordre qui ne correspondent à aucun flux financier entrant ou sortant.

1. Les dépenses de fonctionnement

2. Les recettes de fonctionnement

3. L'autofinancement

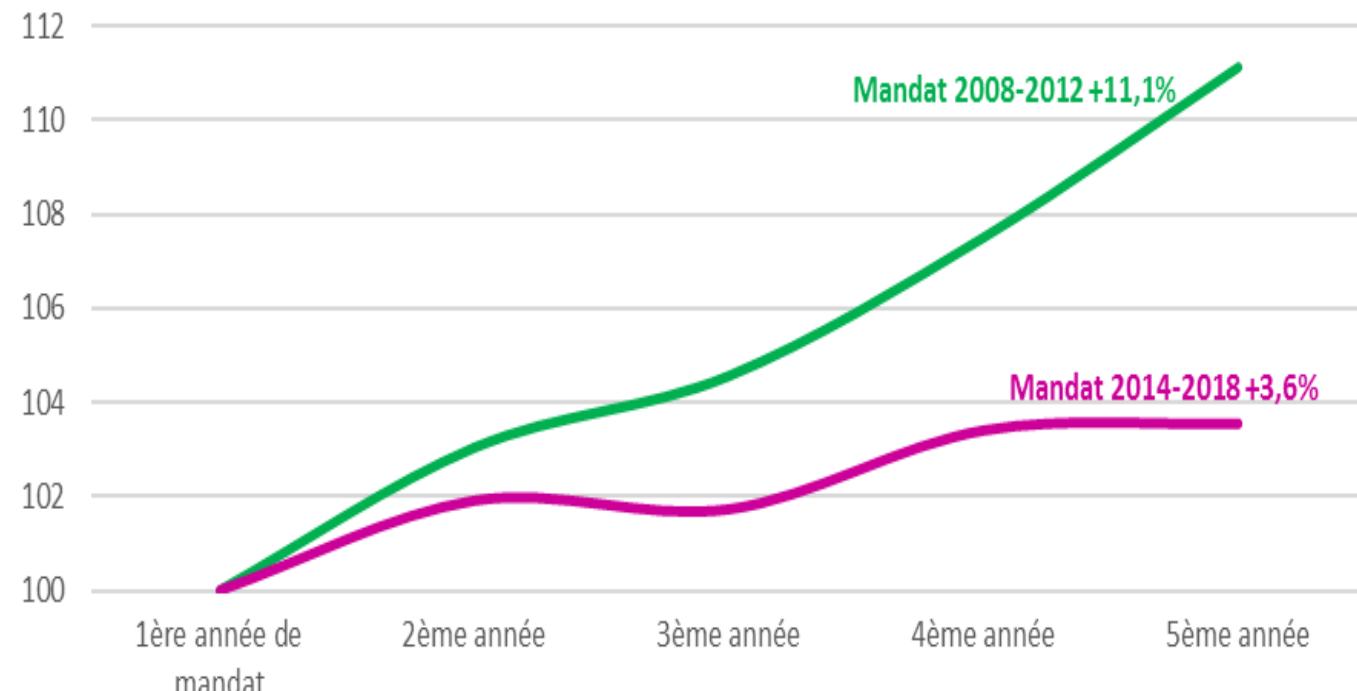
4. L'investissement

1. Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement : progression contenue des dépenses réelles de fonctionnement sur le mandat

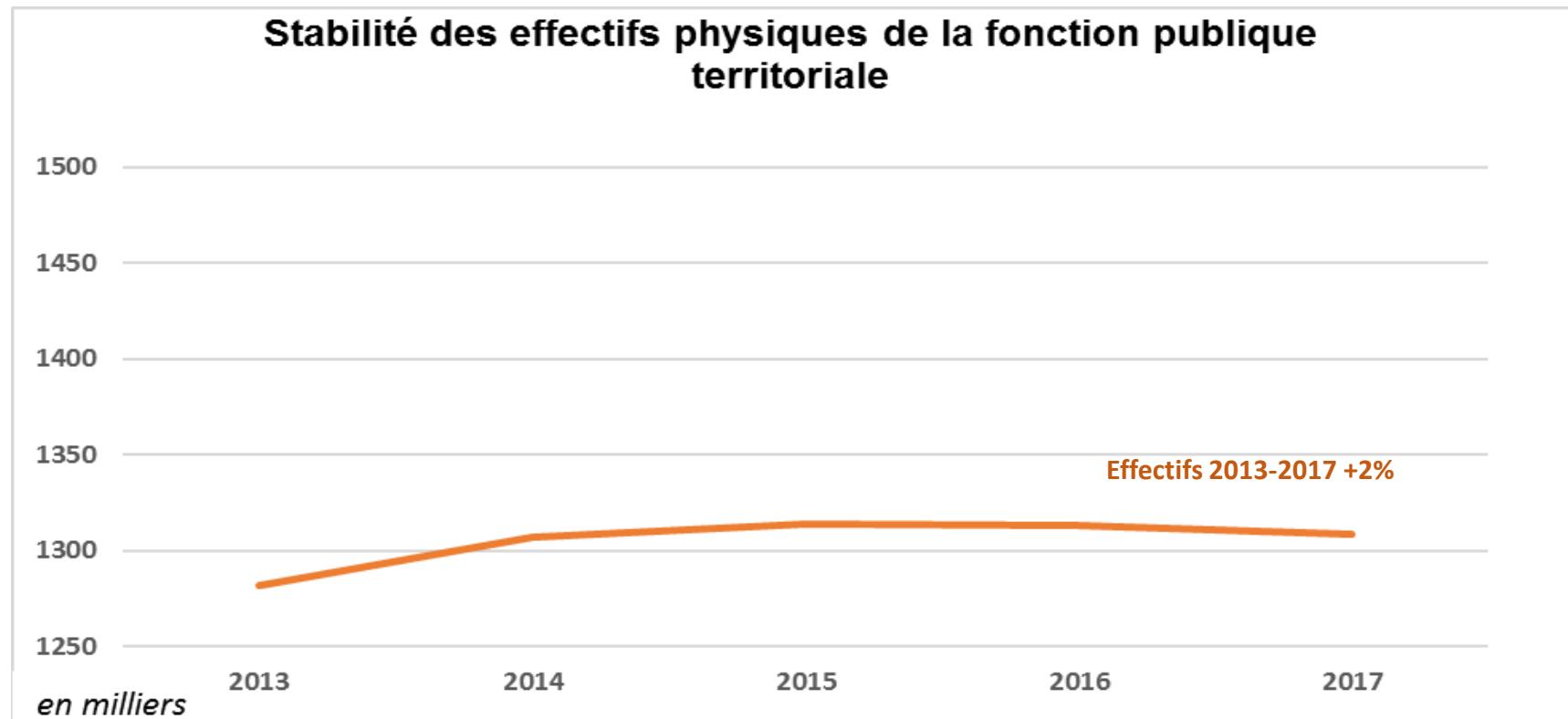
Les dépenses de fonctionnement évoluent 3 fois moins vite

Des dépenses de fonctionnement en net ralentissement



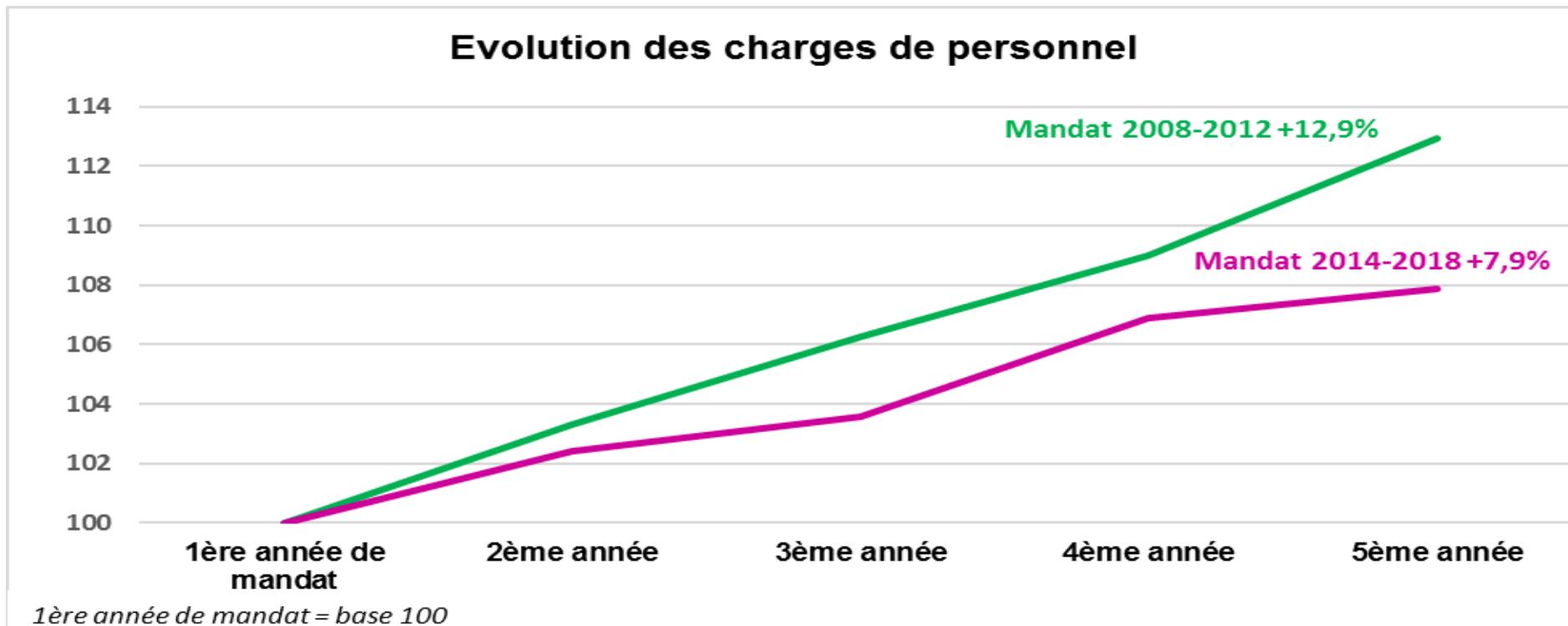
Les effectifs
augmentent de
2%

Fonctionnement: stabilité des effectifs sur le mandat actuel



Au 31 décembre 2017 dernière année renseignée, les effectifs du bloc communal ont augmenté de 2% par rapport au 31 décembre 2013. Ainsi, les effectifs physiques de la fonction publique territoriale sont passés de 1 282 000 à 1 309 800 agents.

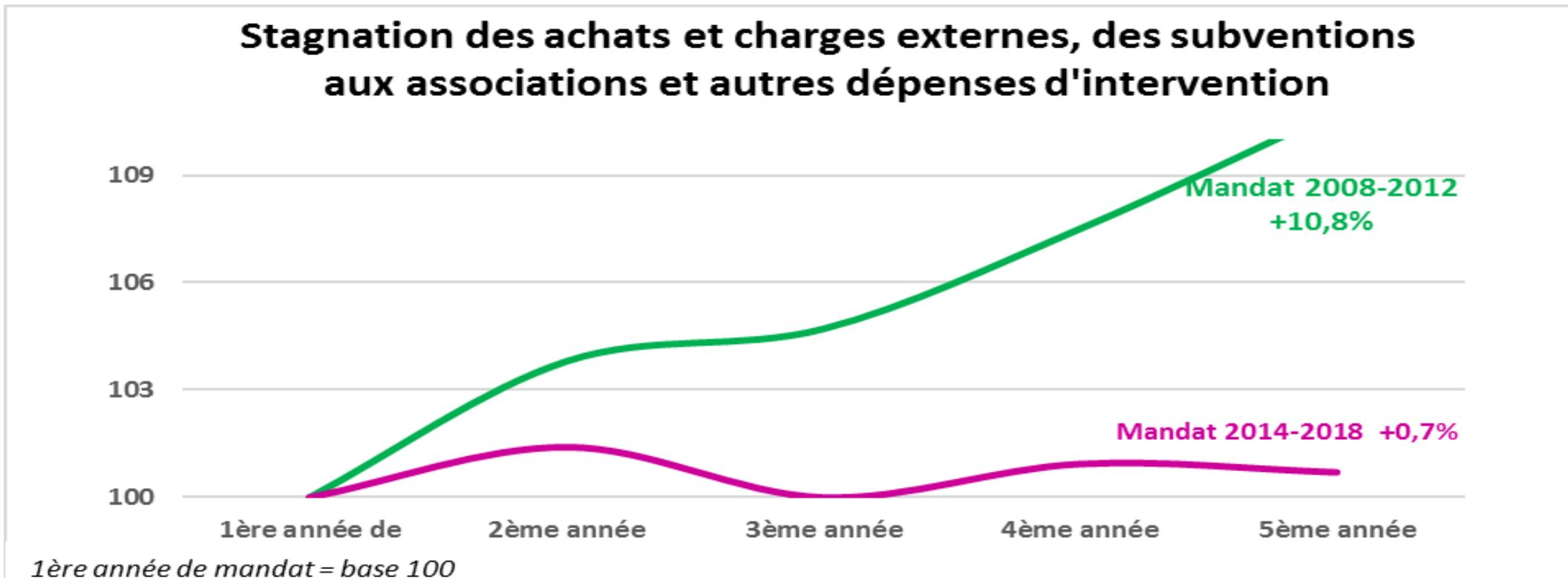
Fonctionnement: moindre évolution des charges de personnel par rapport au mandat précédent



Les frais de personnel représentent environ 51% des dépenses de fonctionnement et augmentent de 7,9 % sur le mandat 2014-2018 contre 12,9% sur le mandat 2008-2012. Les frais de personnel proviennent pour l'essentiel des rémunérations brutes des agents, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, de la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR et, de

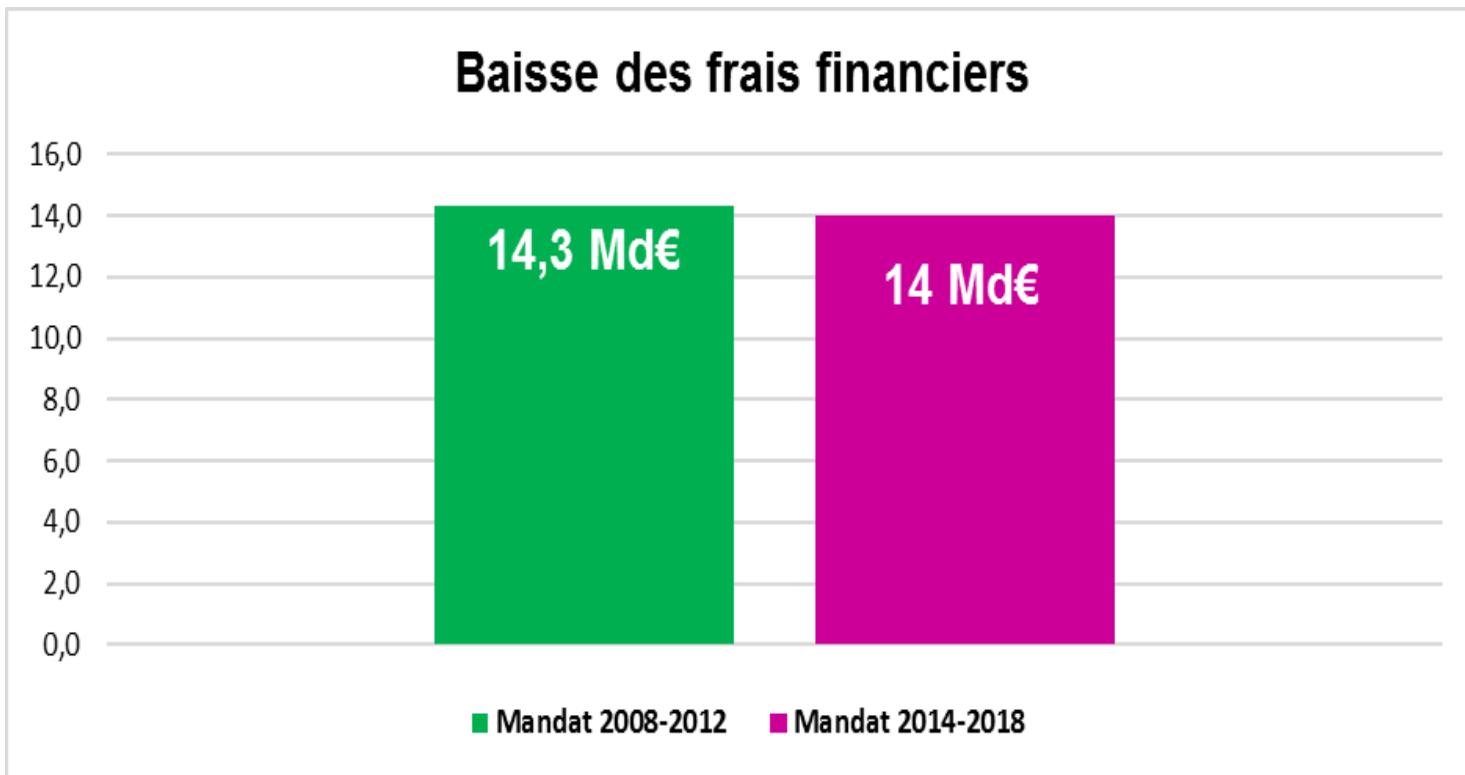
Fonctionnement : stagnation des autres dépenses de fonctionnement

Stagnation des achats et charges externes, des subventions aux associations et autres dépenses d'intervention



Les achats et charges restent stables sur le mandat actuel.

Fonctionnement: des frais financiers en baisse

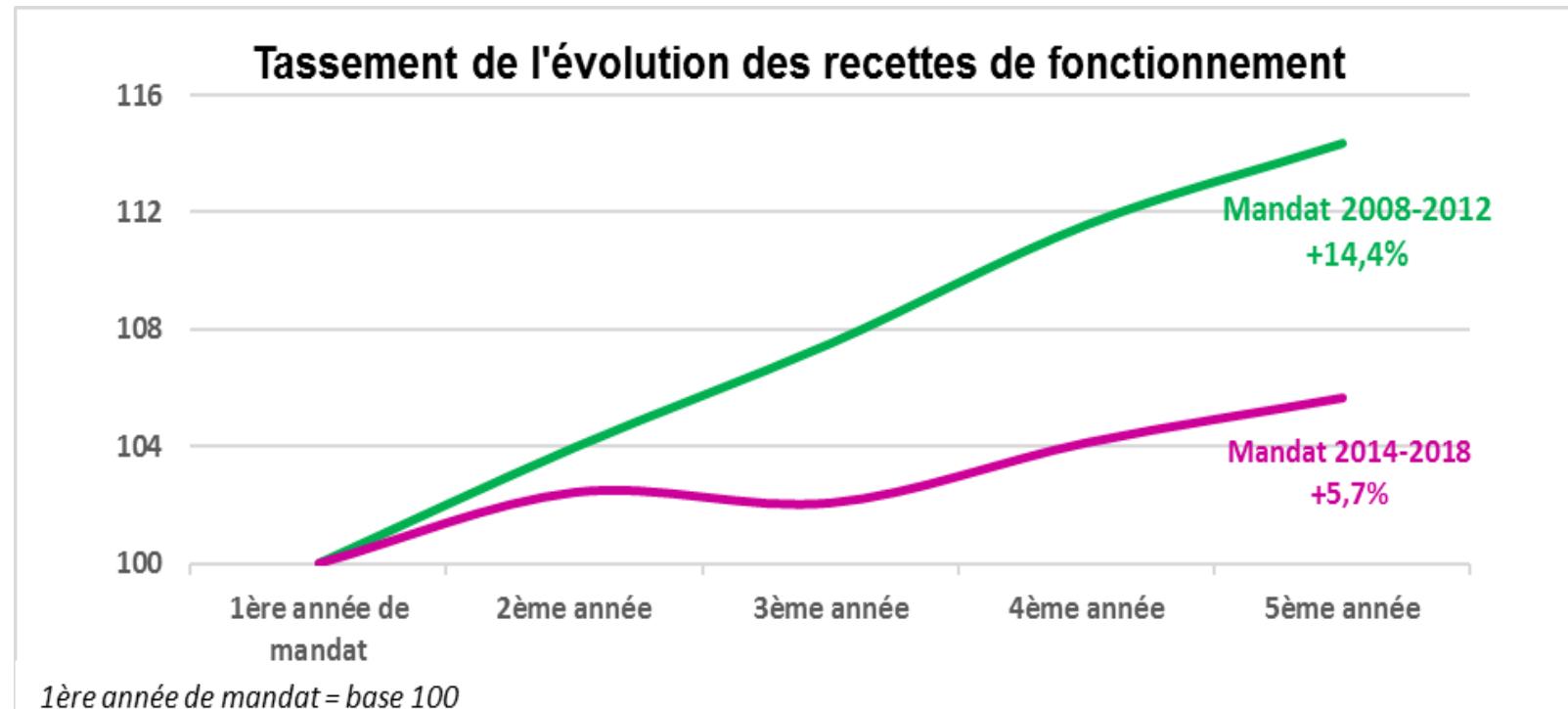


Le coût de la dette est en baisse en raison du maintien de taux bas et d'un flux d'emprunt annuel proche de l'amortissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement qui évoluent 2,5 fois moins vite que sous le mandat précédent

Moindre évolution des recettes de fonctionnement



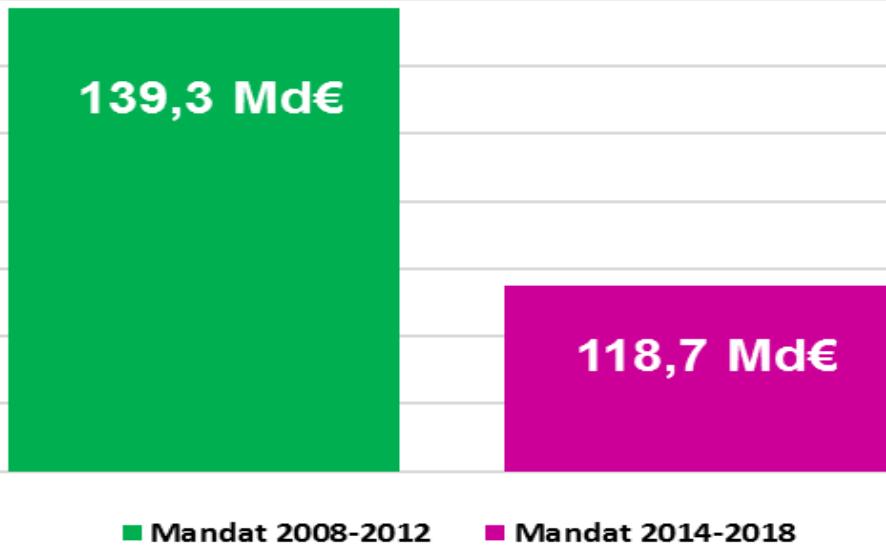
La progression des recettes ralentit et passe de 14,4% sur la période « 2008-2012 » à 5,7% sur la période « 2014-2018 ». Cela résulte notamment d'une baisse marquée des concours financiers de l'Etat (contribution au redressement des finances publiques) de 16,7% sur la période « 2014-2018 », alors qu'ils étaient en progression de 5,7% entre 2008 et 2012.

Moindre évolution des recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement		
	Mandat 2008-2012	Mandat 2014-2018
Total des recettes de fonctionnement	14,4%	5,7%
Produit fiscal	17,4%	13,5%
Dotations Etat	5,7%	-16,7%
Autres produits	20,4%	12,7%

Dotation globale de fonctionnement

Une perte de DGF de 20,62 milliards entre les deux mandats



Le montant global de la DGF est gelé depuis 2017 (18,37 Md€ en 2018), après de fortes baisses entre 2014 et 2017. Le total de la DGF du bloc communal versée sur ce mandat est en diminution de 20,62 Md€ par rapport au mandat précédent.

Fiscalité ménages: hausse des taux inférieure à celle du mandat précédent

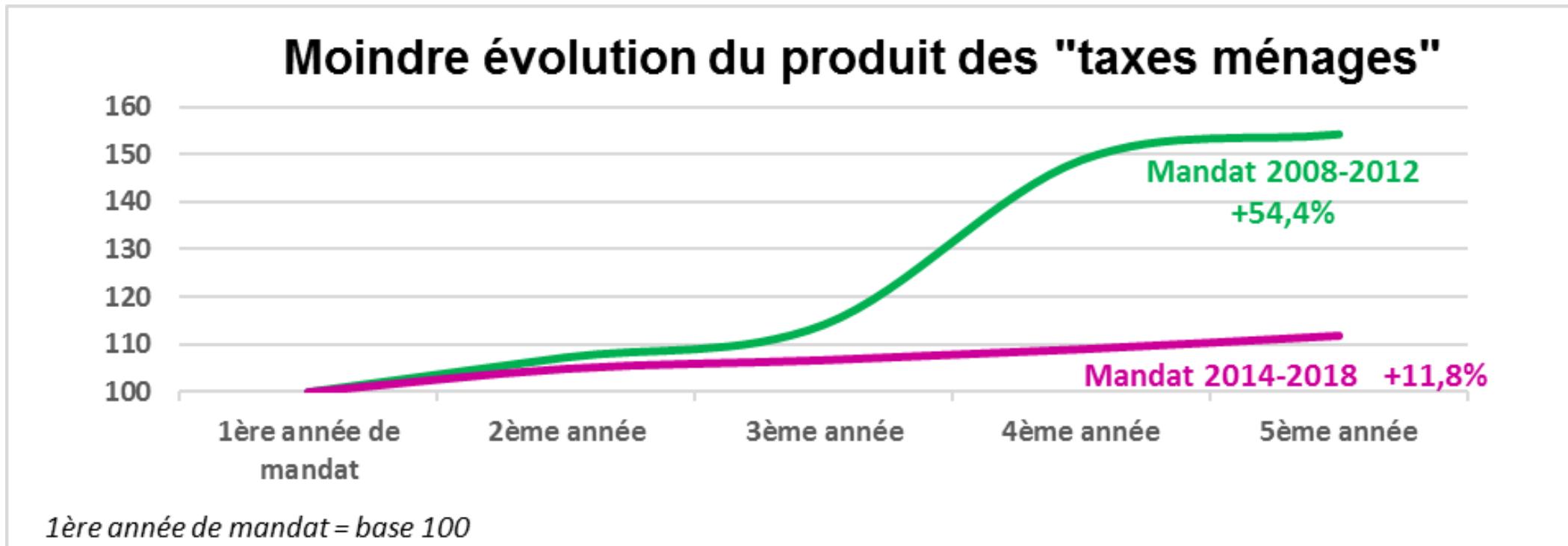
Taxes « ménages »		
Effet taux des communes		
En %	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2014-2018
Taxe d'habitation	Effet "taux"	1,03
Taxe foncière bâti	Effet "taux"	1,11
Taxe foncière non bâti	Effet "taux"	0,66
Effet taux des EPCI		
En %	Moyenne 2008-2012	Moyenne 2014-2018
Taxe d'habitation	Effet "taux"	2,79
Taxe foncière bâti	Effet "taux"	6,82
Taxe foncière non bâti	Effet "taux"	2,57

Fiscalité ménages: revalorisation des bases inférieure au mandat précédent

Revalorisation forfaitaire des bases locatives (en %)			
2008	1,6	2014	0,9
2009	2,5	2015	0,9
2010	1,2	2016	1
2011	2	2017	0,4
2012	1,8	2018	1,2
Moyenne 2008-2012	1,8	Moyenne 2014-2018	0,9

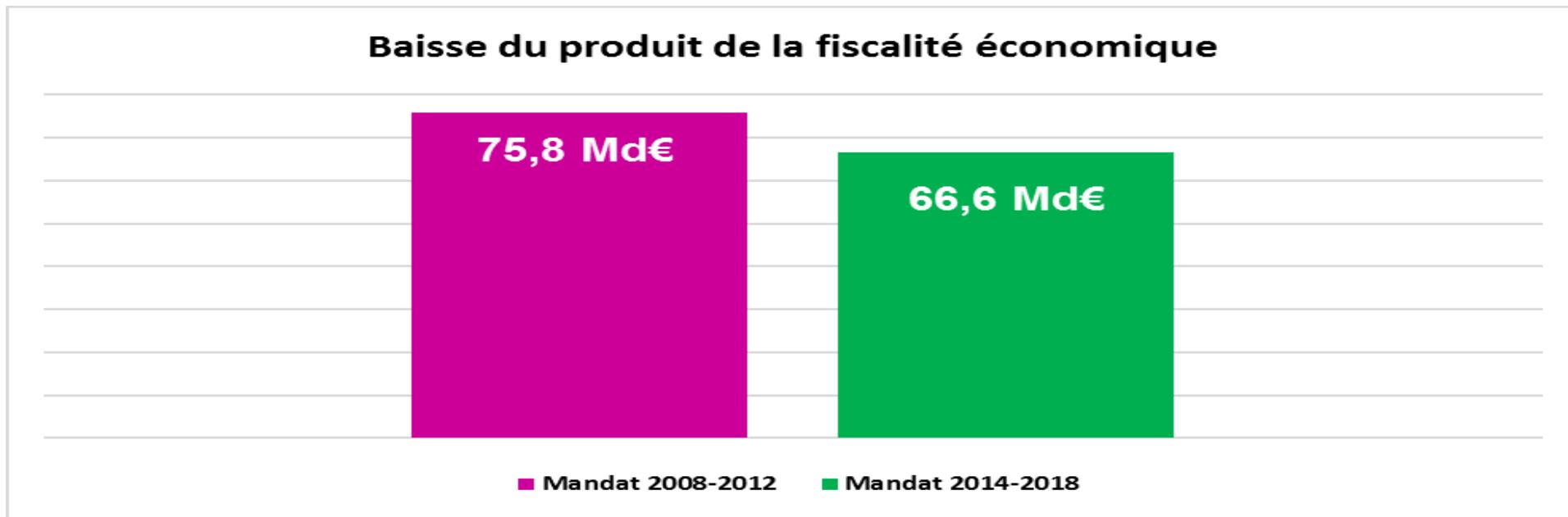
Entre 2008 et 2018, la hausse du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières s'explique notamment par un effet d'assiette. Ce ralentissement de la croissance du produit fiscal entre les deux mandats s'explique aussi par le différentiel en matière de revalorisation forfaitaire (taux votés en lois de finances) qui est de +0,9% en moyenne entre 2014 et 2018, contre +1,8% entre 2008 et 2012.

Fiscalité ménages : tassement de l'évolution du produit



En neutralisant le transfert de la part départementale de TH (5,7 Md€ en 2010, données DGCL), le produit des taxes ménages augmente de 30% environ entre 2008 et 2012.

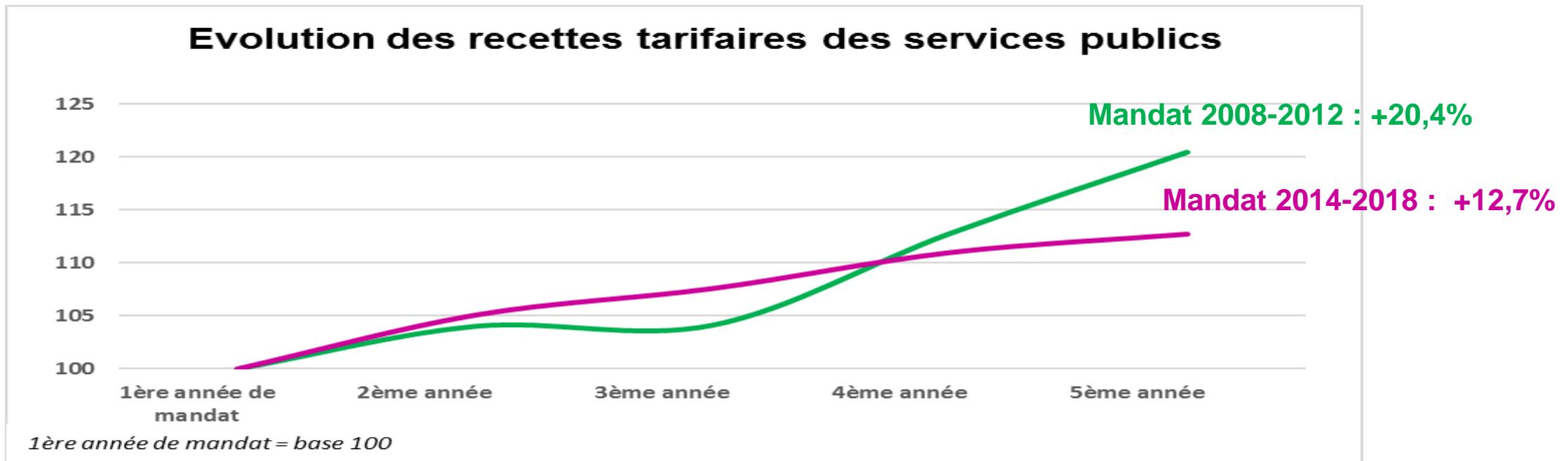
Fiscalité économique: de la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale



La loi de finances pour 2010 a substitué à la taxe professionnelle la contribution économique territoriale (CET). S'ajoutent aussi les IFER, la TASCOM, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Un fonds de péréquation a été mis en place, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Les recettes de la fiscalité économique passent de 16 Md€ en 2008 à 14Md€ environ en 2018.¹⁷

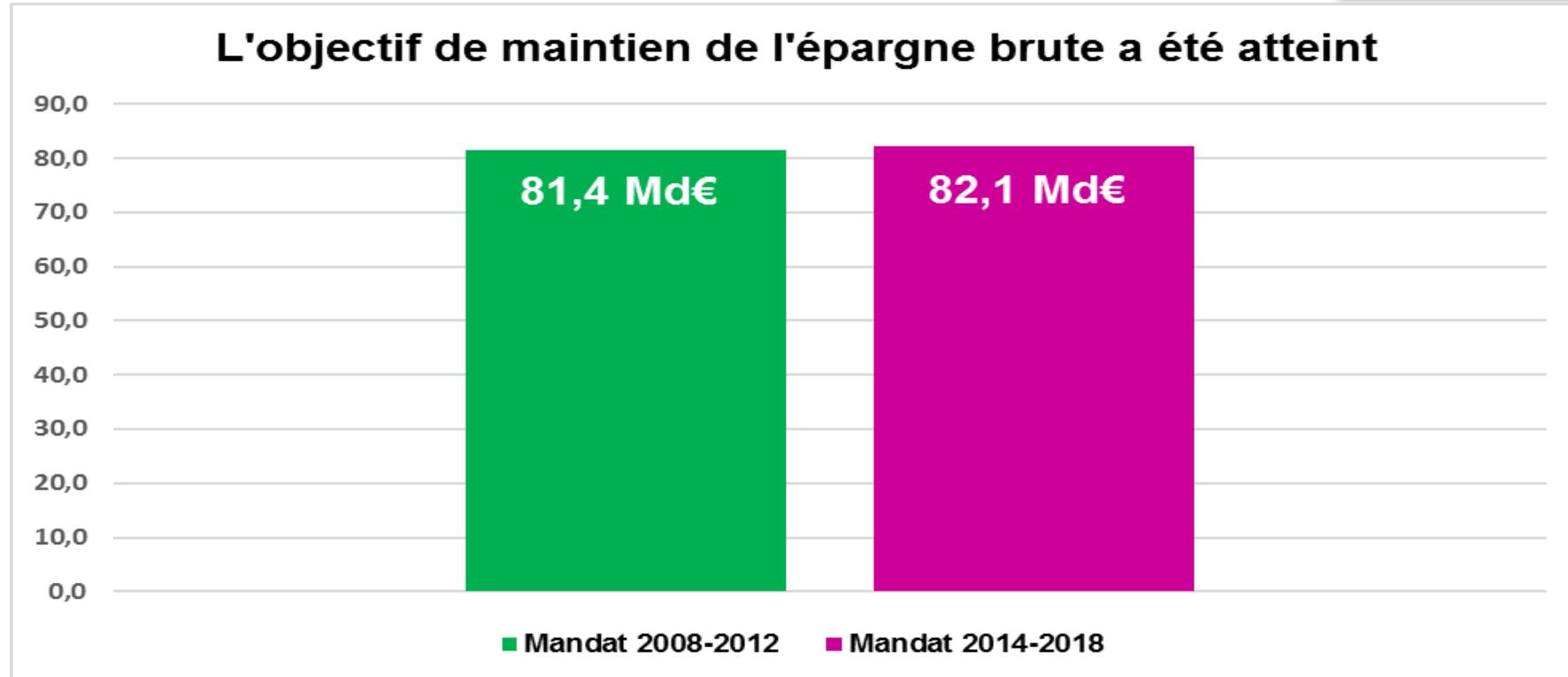
Une moindre augmentation des produits des services



Les recettes tarifaires sont la contrepartie d'un service rendu payé par l'usager du service public: restaurant solaire, accueil périscolaire, piscine, camping, loyers sur des biens du domaine privé, rémunération d'une convention d'occupation du domaine public, photocopies, etc.

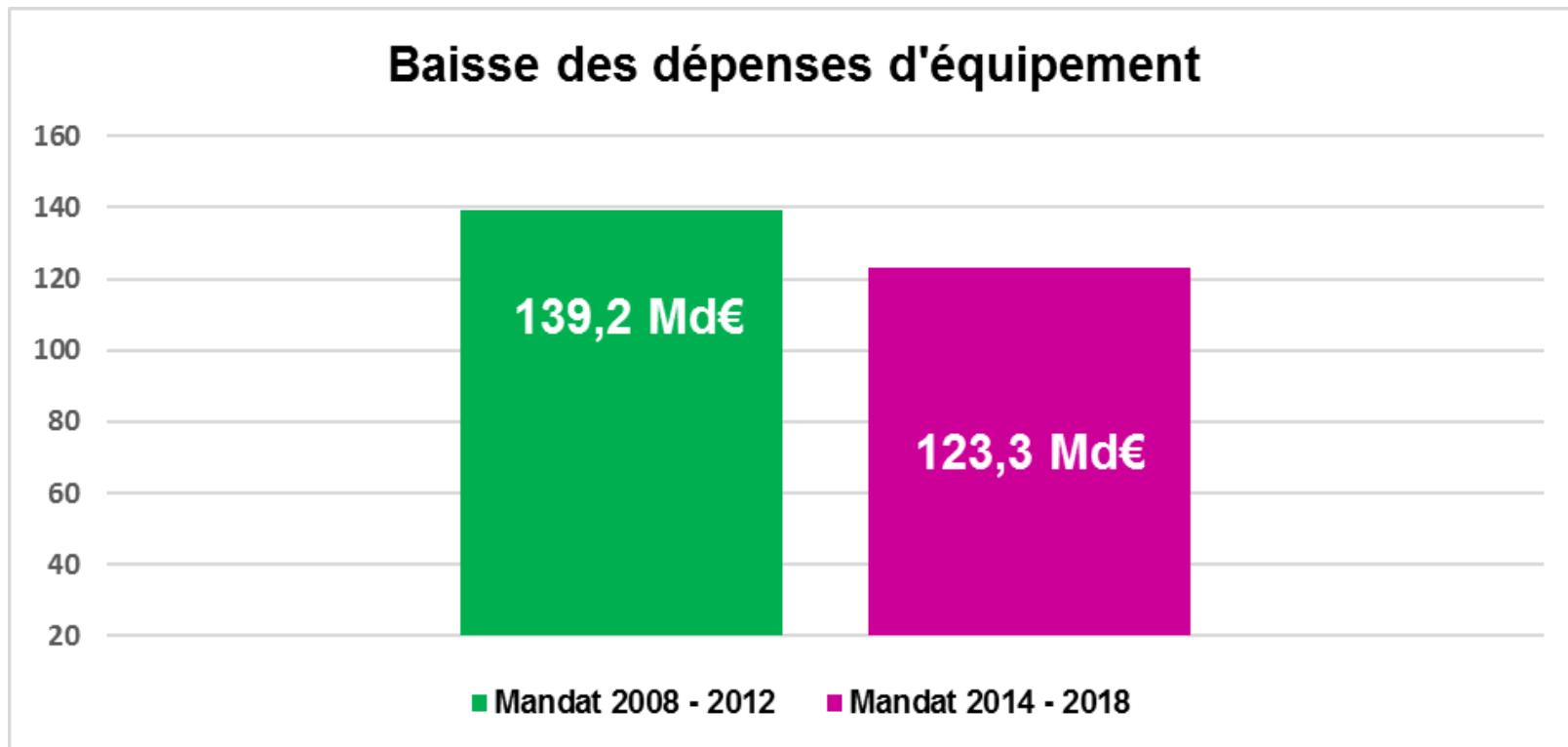
3. L'autofinancement

Maintien de l'épargne brute



Depuis 2014, première année de baisse des dotations, les collectivités du bloc communal ont cherché à maintenir leurs marges de manœuvre et à réduire leur besoin de financement externe.

4. L'investissement



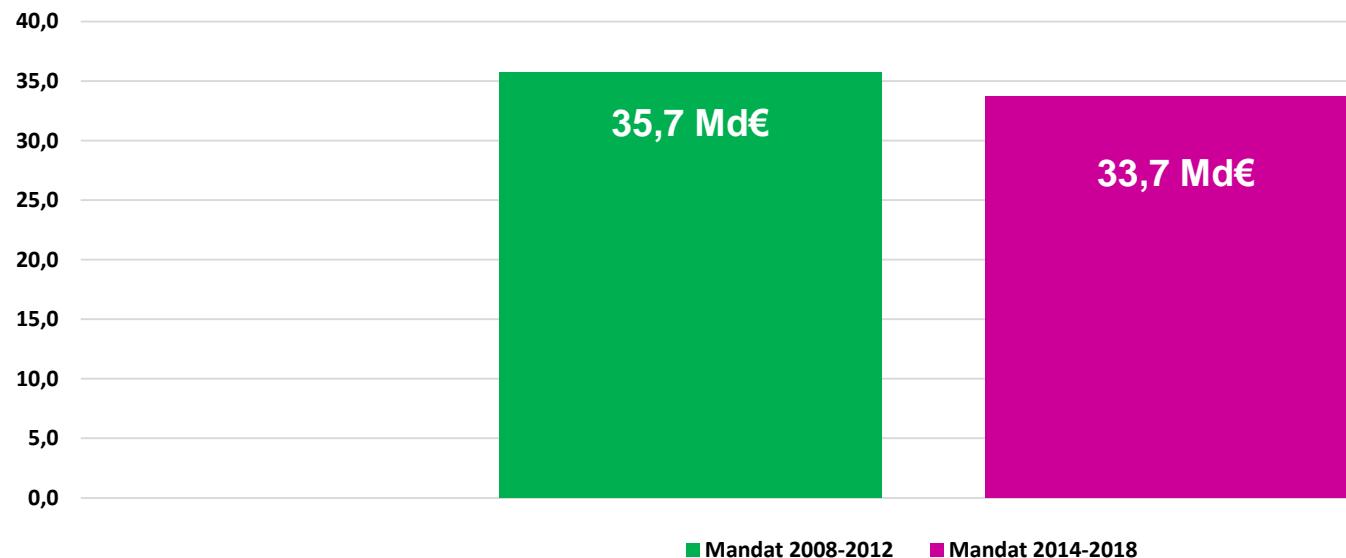
Dépenses d'équipement

Après 25% de baisse des dépenses d'équipement en 2015 par rapport à 2013, l'investissement du bloc communal s'est stabilisé en 2016, puis a augmenté en 2017 de 7,94%. Toutefois, le flux des dépenses d'équipement du bloc communal se situait encore en 2017 à un niveau inférieur à 2012 : 24,78 Md€ en 2017 contre 29,50 Md€ en 2012. Par rapport aux précédents cycles électoraux, la baisse de l'investissement local en début de cycle a donc été plus marquée.

Des dotations
d'investissement
et subventions
d'équipement en
baisse de 6%
entre les deux
mandats

Dotations d'investissement et subventions d'équipement

Baisse des dotations d'investissement et des subventions d'équipement entre le mandat actuel et le mandat précédent



En 2016, face à la baisse inédite des dépenses d'équipement (-25%), est créé le fonds de soutien à l'investissement local qui sera pérennisé en loi de finances pour 2018 avec la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Toutefois, la comparaison entre les deux mandats révèle une baisse des dotations et des subventions versées au bloc communal.

FCTVA en baisse en lien avec les dépenses d'équipement

FCTVA
- 10,4%

La baisse du FCTVA est en lien avec la baisse des investissements. Ainsi le FCTVA versé décroît de près de 2 Md€ par rapport au mandat précédent.

	Mandat 2008-2012	Mandat 2014-2018	Différence entre les deux mandats	Evolution entre les deux mandats
FCTVA (Md€)	19,20	17,21	-1,99	-10,4%



BANQUE des
TERRITOIRES

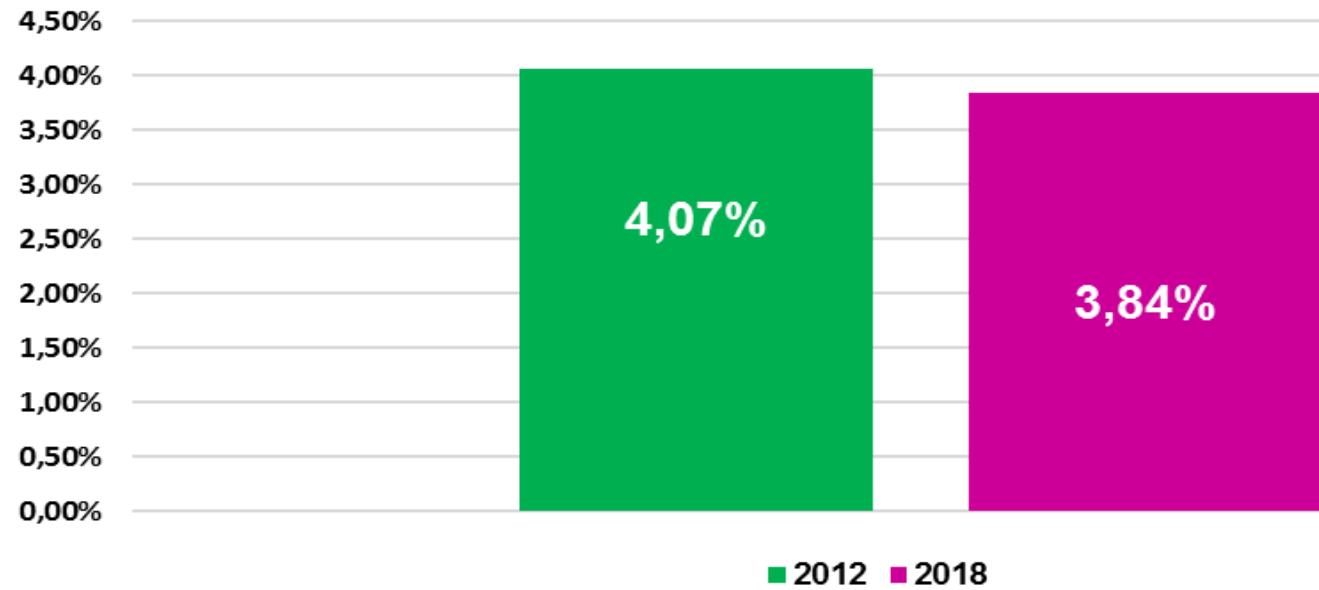


La capacité de
désendettement
passe de 5,6 ans à
5 ans.



Investissement : une diminution du recours à l'emprunt

Encours de dette en pourcentage du PIB



Les collectivités territoriales du bloc communal sont relativement peu endettées. Leur encours de dette représente 3,84% du PIB en 2018 contre 4,07% en 2012. Le total des crédits qu'elles ont souscrits représentait 90,32 Md€ en 2018 contre 82,6 Md€ en 2012.

Conclusion : Un mandat marqué par une baisse sans précédent de l'investissement

L'objectif de maintien des équilibres budgétaires et donc de l'épargne brute a été atteint.

La contraction des dépenses de fonctionnement constitue cependant un risque et pourrait peser à terme sur le niveau des services offerts à la population.

La reprise de l'investissement en 2018, doit être analysée en comparaison avec le mandat précédent. L'essentiel de la baisse est intervenu sur la période 2013-2015 avec un effondrement de 25% des dépenses d'équipement, soit une baisse 5 fois plus forte que sur le mandat précédent à la même période. A noter, un rebond en fin de mandat : l'investissement public local est reparti à la hausse depuis 2017 et devrait encore progresser en 2019 conformément au cycle électoral.

Au total, ce mandat se terminera en retrait sur tous les postes budgétaires par rapport aux mandatures précédentes et le niveau de l'investissement du mandat précédent ne sera pas atteint.